

9 REGLES DE GESTION APPLICABLES AUX DONNEES ASSOCIEES AUX FORMATS SYNTAXIQUES

9.1 Règles de Gestion applicables aux formats syntaxiques U.B.L.

| Id. | Titre | Libellé | Nature |
|-------|--|---|--------------|
| S1.01 | Description de la Période de Facturation | Les règles de prise en compte de la période de facturation sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si date Début et Date Fin sont renseignées, elles permettent de valoriser une description = 'Période de Facturation du <dateDébut> au <dateFin> ▪ sinon, la valeur de la donnée Description est prise en compte | Restitution |
| S1.03 | Format de l'Unité de Livraison | L'Unité de Livraison est une zone de texte. | Format |
| S1.04 | Type de Facture autorisé | Parmi : <ul style="list-style-type: none"> - 380, 382, 383, 384, 385 et 386 : facture - 381 : avoir | Codification |
| S1.05 | Liste des valeurs du Mode de Paiement | Parmi : <ul style="list-style-type: none"> - 01 Instrument not defined (correspond à la donnée générique « Autres ») - 10 Cash (correspond à la donnée générique « Espèce ») - 20 Check (correspond à la donnée générique « Chèque ») - 30 Credit Transfert (correspond à la donnée générique « Virement ») - 31 Debit transfert (correspond à la donnée générique « Virement ») - 42 Payment to Bank account (correspond à la donnée générique « Virement ») - 48 Bank Card (correspond à la donnée générique « Paiement par carte bancaire ou carte achat ») - 49 Direct Debit (correspond à la donnée générique « Prélèvement ») - 97 Clearing between partners (correspond à la donnée générique « Report ») | Codification |
| S1.06 | Nommage de la PJ | Le nom de la PJ doit être précédé du type de la PJ. Le formalisme à respecter est : <ul style="list-style-type: none"> • Pour une pièce jointe principale : PJP_Nom de la PJ • Pour une pièce jointe complémentaire : PJC_Nom de la PJ <i>Règle uniquement valable pour le format de flux UBL Invoice FEN 105</i> | Codification |

| Id. | Titre | Libellé | Nature |
|-------|--------------------------------|---|--------------|
| S1.07 | Cadre de facturation | Le cadre de facturation est de la forme suivante : <cec:UBLExtensions> <cec:UBLExtension> <cec:ExtensionContent> <CategoryCode>XX</CategoryCode> Où "XX" est à remplacer par l'une des valeurs possibles listées dans la règle G1.02 | Format |
| S1.08 | Type de pièce-jointe autorisée | Parmi : - « 01 » : Pièce-jointe principale (facture/avoir) - « 02 » : Pièce-jointe complémentaire | Codification |
| S1.09 | Régime de TVA | La liste des valeurs autorisées pour le régime de TVA est la suivante : - TVA DEBIT - TVA ENCAISSEMENT | Codification |
| S1.10 | Code Service débiteur | En cas de code service ne correspondant à aucun service du SIRET renseigné sur Chorus Pro, alors : - Si le code service appartient à la structure Etat alors la demande de paiement est intégré dans Chorus Pro et est dirigée vers la structure Etat, sur le service associé au code service du flux. Le flux retour d'intégration indique l'identifiant de l'Etat. - Si le code service n'appartient pas à la structure Etat alors il y a rejet de la demande de paiement pour absence du destinataire. | Codification |

9.2 Règles de Gestion applicables aux formats syntaxiques CII

| Id. | Titre | Libellé | Nature |
|-------|--|--|--------------|
| S2.01 | Description de la Période de Facturation | Les règles de prise en compte de la période de facturation sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si date Début et Date Fin sont renseignées, elles permettent de valoriser une description = 'Période de Facturation du <dateDébut> au <dateFin> ▪ sinon, la valeur de la donnée Description est prise en compte | Restitution |
| S2.04 | Type de Facture autorisé | Parmi : <ul style="list-style-type: none"> - 380, 382, 383, 384, 385 et 386 : facture - 381 : avoir <i>Les formats CII 16B et Factur-X autorisent également le renseignement des codes suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - 389 : facture - 261 : avoir | Codification |
| S2.05 | Liste des valeurs du Mode de Paiement | Parmi : <ul style="list-style-type: none"> - 01 Instrument not defined (correspond à la donnée générique « Autres ») - 10 Cash (correspond à la donnée générique « Espèce ») - 20 Check (correspond à la donnée générique « Chèque ») - 30 Credit Transfert (correspond à la donnée générique « Virement ») - 31 Debit transfert (correspond à la donnée générique « Virement ») - 42 Payment to Bank account (correspond à la donnée générique « Virement ») - 48 Bank Card (correspond à la donnée générique « Paiement par carte bancaire ou carte achat ») - 49 Direct Debit (correspond à la donnée générique « Prélèvement ») - 58 Virement SEPA (correspond à la donnée générique « Virement ») - 59 Prélèvement SEPA (correspond à la donnée générique « Prélèvement ») - 97 Clearing between partners (correspond à la donnée générique « Report ») <i>Les valeurs 58 et 59 ne sont utilisables qu'avec les formats CII 16B et Factur-X.</i> | Codification |
| S2.06 | Régime de TVA | La liste des valeurs autorisées pour le Régime de TVA est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les formats CII 16B et Factur-X : <ul style="list-style-type: none"> o « 5 » (Débit avec exigibilité de la taxe à la date de la facture) o « 29 » (Débit avec exigibilité de la taxe à la livraison) o « 72 » (Encaissement) | Codification |
| S2.09 | Type pièce | Les pièces-jointes ne doivent être typées que si elles sont pièce-jointes principales. Ces pièces-jointes doivent être typées ZZZ. <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Codification |

| Id. | Titre | Libellé | Nature |
|-------|--------------------------------------|--|--------------|
| S2.10 | Type Référence bancaire autorisé | Seule la valeur « IBAN » peut être renseignée. <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Codification |
| S2.11 | Charge/remise de ligne. Montant Base | La balise doit obligatoirement être remplie si une charge ou une remise est appliquée sur cette ligne. <i>Règle applicable uniquement au format CII16B.</i> | Codification |
| S2.12 | Date | Toutes les dates sont au format AAAAMMJJ <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Codification |
| S2.13 | Type d'identifiant | Les codes de type identifiant valide sont définis par la liste ISO6523. Pour un SIRET le code est « 0002 » <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Codification |
| S2.14 | Format de montant | Les montants sont exprimés par un chiffre sur 19 positions, il ne peut comporter plus de deux décimales. Le séparateur est « . ». <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Format |
| S2.15 | Code de motif de charge/remise | Les codes valides sont définis dans la liste UNTDID 7161 accessible à l'adresse : https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/untdid/d16b/tred/tred7161.htm <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Codification |
| S2.16 | Montant taxes | Le schéma XSD du CII 16b impose le renseignement du bloc TVA, cependant les balises peuvent rester vides (balises non valorisées). <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Codification |
| S2.17 | Code type TAX | Les codes de catégorie de TVA sont : (liste UNTDID 5305). <ul style="list-style-type: none"> - S = Taux de TVA Standard - E = Exempté de TVA - AE = Autoliquidation de TVA - K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire - G = Exempté de TVA pour export hors UE - O = Hors de périmètre d'application de la TVA - L = Iles Canaries - M = Ceuta et Melilla <i>Règle applicable uniquement aux formats 16B et Factur-X.</i> | Codification |
| S2.19 | Code Service débiteur | En cas de code service ne correspondant à aucun service du SIRET renseigné sur Chorus Pro, alors : <ul style="list-style-type: none"> - Si le code service appartient à la structure Etat alors la demande de paiement est intégrée dans Chorus Pro et est dirigée vers la structure Etat, sur le service associé au code service du flux. Le flux retour d'intégration indique l'identifiant de l'Etat. - Si le code service n'appartient pas à la structure Etat alors il y a rejet de la demande de paiement pour absence du destinataire. | Codification |

| Id. | Titre | Libellé | Nature |
|-------|-----------------|--|--------------|
| S2.20 | Profil Factur-X | <p>La balise de profil Factur-X est obligatoire et doit être renseignée par l’une des valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MINIMUM : urn:factur-x.eu:1p0:minimum - BASIC WL : urn:factur-x.eu:1p0:basicwl - BASIC : urn:cen.eu:en16931:2017:compliant:factur-x.eu:1p0:basic - EN 16931 : urn:cen.eu:en16931:2017 - EXTENDED : urn:cen.eu:en16931:2017:conformant:factur-x.eu:1p0:extended <p>Point d’attention :</p> <p>La syntaxe des profils BASIC et EXTENDED ci-dessus n'est pas conforme à la norme EN 16931 ni à la dernière version 1.3 de la documentation du FNFE (Forum National de la Facturation Electronique) relative à la factur-x.</p> <p>Les syntaxes suivantes seront très prochainement implémentées, mais ne sont pas encore acceptées par Chorus Pro et entraînent le rejet des factures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - profil BASIC : urn:cen.eu:en16931:2017#compliant#urn:factur-x.eu:1p0:basic - prodil EXTENDED : urn:cen.eu:en16931:2017#conformant#urn:factur-x.eu:1p0:extended | Codification |

9.3 Règles de Gestion applicables au format syntaxique PES_Factures

| Id. | Titre | Libellé | Nature |
|-------|---|--|--------------|
| S3.01 | Format de l'Identifiant fournisseur et débiteur | Alphanumérique à 15 car. | Format |
| S3.02 | Format des Noms | Texte 38 car. | Format |
| S3.03 | Valorisation des Noms | si Civilité non-vide ou Prenom non-vide ou ComplNom non- vide, alors : Nom Fournisseur (ou débiteur) = Civilité + `` + `Prenom + `` + Nom + `` + ComplNom sinon, Nom Fournisseur (ou débiteur) = Nom. | Alimentation |
| S3.04 | Format de l'Identifiant de service | Texte 100 car. | Format |
| S3.05 | Format du Nom du Service | Texte 100 car. | Format |
| S3.06 | Format de date | Toutes les dates dans PES sont exprimées comme : AAAA-MM-JJ | Format |
| S3.08 | Format d'un taux de TVA | un taux de TVA dans PES est un nombre décimal non signé à 2 décimales et limité à 999.99 | Format |
| S3.09 | Liste de valeurs pour Type de facturation | Au sein du bloc PES facture, les types de facturation du PES trouvent une correspondance selon les règles suivantes : - le type de facturation « 01 FACTURE » du PES correspond au type « Facture » dans Chorus Pro, - le type de facturation « 09 ASAP » du PES correspond au type « Facture » dans Chorus Pro, - le type de facturation « 03 AVOIR » du PES correspond au type « Avoir » dans Chorus Pro. | Codification |
| S3.10 | Montant à payer | Dans le cas de factures de type PES, la balise Montant à payer est valorisée dans le flux pivot par les informations contenues dans la balise montant TTC | Codification |
| S3.11 | Liste de valeurs pour Type de PJ | Au sein du bloc PJ, les types de pièces jointes du PES trouvent une correspondance selon les règles suivantes : - Lorsque le type « 006 » (PES_Factures) est indiqué, la pièce jointe sera considérée comme la facture originale (équivalent du type « 001 Facture » dans la Chorus Pro, - dans les autres cas énumérés ci-dessous, la pièce jointe sera considérée comme étant une pièce complémentaire « équivalent du type « 002 PJ Autres ») : - 001 Document Budgétaire ; - 002 Recette ; - 003 Dépense ; - 004 Etat de Paye ; - 005 Etat d'Aide sociale ; | Codification |

| Id. | Titre | Libellé | Nature |
|-------|---------------------------------------|---|--------------|
| S3.12 | Liste des valeurs du Mode de Paiement | Les valeurs acceptées sont les suivantes : - « 01 » : Numéraire (correspond à la donnée générique « Espèce ») - « 02 » : Chèque (correspond à la donnée générique « Chèque ») - « 03 » : Virement (correspond à la donnée générique « Virement ») - « 10 » : Prélèvement (correspond à la donnée générique « Prélèvement ») - « 09 » : Autres (correspond à la donnée générique « Autre ») - « 12 » : Titre interbancaire de paiement (TIP) (correspond à la donnée générique « Chèque ») - « 14 » : Prélèvement par carte bancaire (correspond à la donnée générique « Prélèvement ») | Codification |
| S3.13 | code pays | Le code pays respecte le format INSEE. Une règle de transcodification sera appliquée lors de la constitution du flux pivot afin de l'adapter au format ISO 3166 (norme alpha-2) | Codification |

9.5 Règles de Gestion applicables aux formats syntaxiques CPP

Ces règles de gestion sont applicables aux formats suivants :

- CPPFacturePivot
- CPPFactureMixte
- CPPStatut

| | | | |
|-------|--|---|--------------|
| S5.01 | Liste des valeurs du Mode de Paiement | Parmi : -« 01 » Instrument not defined (correspond à la donnée générique « Autres ») -« 10 » Cash (correspond à la donnée générique « Espèce ») - « 20 » Check (correspond à la donnée générique « Chèque ») - « 30 » Credit Transfert (correspond à la donnée générique « Virement ») -« 31 » Debit transfert (correspond à la donnée générique « Virement ») - « 42 » Payment to Bank account (correspond à la donnée générique « Virement ») - « 48 » Bank Card (correspond à la donnée générique « Paiement par carte bancaire ou carte achat ») -« 49 » Direct Debit (correspond à la donnée générique « Prélèvement ») -« 97 » Clearing between partners (correspond à la donnée générique « Report ») La valeur 01 est autorisée uniquement pour le format CPPFactureMixte | Codification |
| S5.02 | Type de Facture autorisé | Parmi : - 380 : facture - 381 : avoir | Codification |
| S5.03 | Identifiant producteur et émetteur de statut | Entre 3 et 8 caractères alphanumériques | Format |
| S5.04 | Type de pièce-jointe autorisée | Parmi : - « 01 » : Pièce-jointe principale (facture/avoir) - « 02 » : Pièce-jointe complémentaire | Codification |

| | | | |
|-------|-----------------------|---|--------------|
| S5.05 | Code Service débiteur | En cas de code service ne correspondant à aucun service du SIRET renseigné sur Chorus Pro, alors : <ul style="list-style-type: none">- Si le code service appartient à la structure Etat alors la demande de paiement est intégré dans Chorus Pro et est dirigée vers la structure Etat, sur le service associé au code service du flux. Le flux retour d'intégration indique l'identifiant de l'Etat.- Si le code service n'appartient pas à la structure Etat alors il y a rejet de la demande de paiement pour absence du destinataire. | Codification |
|-------|-----------------------|---|--------------|